

« De l'ordre pour les Tos »

Educ'Action de la CGTR et le SDU-Clias de la FSU souhaitent l'égalité de traitement pour tous les agents Tos de la Région, un barème de mutations et un régime indemnitaire identique à ceux des agents du Département. Ils interpellent le président de la Région et espèrent entamer les négociations sur ces sujets.

Réunis en intersyndicale, le SDU-Clias (Syndicat départemental unitaire des agents des collectivités locales, de l'Intérieur et des affaires sociales) de la FSU et Educ'Action de la CGTR tirent la sonnette d'alarme pour les agents Tos (techniciens ouvriers de service) en charge entre autres de l'entretien et des espaces verts, dans les lycées.

« À la Région, ça n'avance plus du tout pour les personnels Tos dans les lycées », déplore Patrick Corré, secrétaire général de Educ'Action de la CGTR. « En janvier 2010, suite à une très forte action où nous avons bloqué les grilles de la pyramide inversée, nous avons obtenu un protocole d'accord sur la revalorisation des indemnités des agents de la Région. Cela leur a mis un peu de beurre dans les épinards mais le protocole ne s'arrêtait pas là. On devait atteindre le rattrapage des indemnités jusque celles des agents du Département. Comme convenu, des groupes de travail se sont réunis mais à chaque fois, on nous renvoie à un autre groupe de travail. Les personnels Tos ont été baladés de réunion en réunion sans obtenir de suite. Nous demandons au président de la Région d'honorer l'enga-

gement de la collectivité. Et nous exigeons que le régime indemnitaire des agents Région soit le même que ceux du conseil général le 31 décembre 2011 au plus tard. »

Une gestion commune des agents

Pour les deux syndicats, « il y a trop d'inégalités entre les tos Région et les tos Département ». « Par exemple, dans la cité scolaire de Roches-Maigres, l'agent du lycée gagne moins que son collègue du collège qui a les mêmes missions et qui travaille à moins de trois mètres de lui », évoque Patrick Corré.

Pour « harmoniser les pratiques » et « réduire les inégalités entre les agents », les deux syndicats souhaitent la création d'un établissement public qui serait en charge des personnels des deux collectivités. « Une entité mixte comme celle qui gère les Tos des communes », lâche Marie-Hélène Dor, secrétaire départementale adjointe de la FSU.

Pour l'intersyndicale, les problèmes rencontrés par les agents Tos de la Région sont dûs



L'intersyndicale demande à la ministre de l'Outre-mer l'égalité de traitement pour tous les techniciens ouvriers de service (Tos) de la Région. (Photo Raymond Wae Tion)

à leur transfert Etat-collectivités locales il y a deux ans.

« Depuis le transfert, les agents Tos ont perdu le bénéfice des congés bonifiés, regrette Patrick Corré. Alors que les personnels de l'ancienne DDE, qui ont également été décentralisés, ont conservé ce bénéfice. Nous voulons la même égalité de traitement pour tous les agents. »

Et de poursuivre : « Autre problème. Nous n'avons plus de barème pour les mutations. Alors qu'avant on avait un barème avec le rectorat. La Région a abandonné ces critères.

On ne sait pas comment s'organisent les mutations. Ils ont organisé le bazar. On veut de l'ordre pour les Tos. La gestion des ressources humaines, c'est sérieux. »

L'intersyndicale interpelle Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, les 19 et 20 mai sur toutes ces revendications, liées notamment au transfert des agents. Ils espèrent une réponse de sa part. Sinon, ils lui réservent « une surprise ».

Patrick Corré prévient : « S'il faut bloquer les grilles pour se faire écouter, on le fera. »